

Critère 3.4-02 L'établissement s'engage dans des soins écoresponsables

La démarche de développement durable présente de nombreux intérêts pour un établissement :

- développement d'une culture du développement durable et solidaire partagée par l'ensemble des acteurs ;
- cadre d'engagement des professionnels ;
- implication des usagers ;
- développement d'une dynamique partenariale et d'une ouverture sur l'extérieur ;
- projets fédérateurs et approche pluridisciplinaire par une pédagogie de projet.

Tout l'établissement Standard

Éléments d'évaluation

<p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet d'établissement intègre une stratégie développement durable partagée avec les partenaires territoriaux. • L'établissement a mis en œuvre des procédures favorisant les achats écoresponsables. <p>Professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les services ou, <i>a minima</i>, les pôles développent une action en faveur du développement durable. • Le référent développement durable accompagne les professionnels dans la mise en œuvre des projets « développement durable » au niveau des unités et des services. • Les équipes sont sensibilisées aux soins écoresponsables et à l'impact environnemental de leurs pratiques (gestion des déchets, consommation de ressources (matériels, produits, eau, électricité...)). 	<p>Audit système</p>
--	----------------------

Pour vous accompagner

<p>Fiche pédagogique</p>	<p>Infections associées aux soins Management par la qualité et les risques</p>
--------------------------	--